

Parcs de loisirs subventionnés

Date limite d'inscription : vendredi 22 février

Inscriptions ouvertes pour 1 parc

- Bulletin et règlement à l'ordre du CEADP à retourner à la billetterie de votre lieu de travail (Orly, Roissy).
- Les paiements par chèque devront exclusivement correspondre au nom de la commande, ne pas agraffer les chèques.
- *Seules les demandes des agents à jour du calcul de leur quotient familial seront prises en compte.*
- Les billets ne seront ni repris, ni échangés.

Nom _____ Prénom _____
N° salarié(e) _____ Service _____ Lieu de travail _____
Tél. _____ Portable* _____
E-mail* _____ @ _____

Parc choisi _____

Nombre de place Adultes _____ Nombre de place Enfants _____

Nombre de place au total _____

Montant total _____

Date _____

Signature

